

# Rapport d'activité académique

Ce RA couvre la période de mars 2012 à décembre 2013



## Une alternance sans changement : la nécessité de le conquérir !

Par les luttes qu'il a construites, sous Nicolas Sarkozy, et auxquelles il a participé avec la profession, l'ensemble des salariés, les parents d'élèves contre la politique d'austérité et de désengagement de l'État, de régressions sociales sans précédent, de démolition de services publics et de nos métiers, le SNES avec la FSU a contribué à remettre au cœur du débat public les questions de pouvoirs d'achat, de justice fiscale et sociale, du rôle et de la place de l'Éducation. Il a clairement appelé à faire battre le candidat Sarkozy en 2012.

Mais la nouvelle majorité, après quelques mesures bien timides (remise en cause du bouclier fiscal, nouvelle tranche d'imposition...), a fait le choix de poursuivre et de renforcer la politique libérale, inefficace et injuste, de ses prédécesseurs : loin des promesses de rupture, instrumentalisant la crise et la dette, elle fait de la réduction de la dépense publique, du coût du travail et des garanties collectives un dogme, alors qu'il est patent que cela creuse le lit de la récession et celui des inégalités. Les mesures adoptées font porter l'intégralité des efforts sur les ménages et les salariés, tout en épargnant les entreprises et le capital qui reçoivent des cadeaux sans contrepartie.

## Face aux attaques, un mouvement syndical divisé, des actions éclatées



La validation du TSCG (traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance), qui impose le principe de la règle d'or (aucun vote de budget en déficit au-delà de 0,5% sous peine de sanction), scelle la victoire de la Commission européenne et de l'Al-

lemagne sur la politique du Gouvernement enfermé dans le carcan de l'austérité.

Dans le même temps, les entreprises, reçoivent 20 milliards d'euros de l'État sans contrepartie, sous forme du Crédit Impôt Compétitivité, et elles obtiennent, à travers l'Accord national interprofessionnel, un affaiblissement historique du droit du travail qui met en position de force le patronat pour imposer allongement du temps de travail, réduction des salaires, mobilité forcée au nom de la préservation de la compétitivité.

Le Gouvernement et le MEDEF ne convainquent pas mais profitent de la division du mouvement syndical : la CFDT comme l'UNSA et la CFTC s'inscrivent dans une logique d'accompagnement, la CGT est sous le contrecoup de sa crise de direction, FO, tout en manifestant son hostilité

à la politique du gouvernement, met des freins à la construction d'un mouvement unitaire durable...

Ce contexte pèse sur l'efficacité des actions que le SNES avec la FSU s'emploie à faire vivre pour imposer d'autres choix. Elles restent éclatées, leurs suites souvent sans lendemain et la mobilisation de plus en plus réduite aux militants :

- appel unitaire à la manifestation du dimanche 30 septembre 2012 pour exiger un référendum sur la validation du TSCG et dire non à l'austérité
- appel régional (CGT, FO, Solidaires, FSU) à une manifestation à Paris pour placer au cœur de la journée d'action européenne les questions de l'emploi et des salaires
- appel régional (CGT, FO, Solidaires, FSU) à des manifestations à Paris contre l'ANI les 5 mars et 17 avril 2012.

### Pour le secrétariat académique

Pascale Boutet, Valérie Brouillard-Ruiz, Marie-Pierre Carlotti, Marie Chardonnet, Béranger Delacotte, Myriam Descamps, Jean-François Gay, Mélanie Javaloyès, Frédéric Lesne, Philippe Lévy, Christophe Lucas, François Martin, Nadège Muzard, Marie-Damienne Odent, Delphine Romagny, Sophie Vénéitay, Michel Vialle.



## La Fonction publique dans l'étai de l'austérité

La Fonction publique subit de plein fouet le carcan de l'austérité.

Si le Gouvernement a mis fin au dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux dans l'Éducation nationale, la RGPP, renommée MAP (Modernisation de l'action publique), se poursuit dans les autres ministères et, au total, les effectifs des fonctionnaires continuent de chuter : 12 298 suppressions contre 11 000 créations en 2013, 13 123 contre 11 000 créations en 2014...

Le point d'indice continue d'être gelé, entraînant une baisse des salaires réels considérable.

Le Gouvernement affirme ne pas vouloir apparaître comme privilégiant les fonctionnaires dont il pressure pourtant les revenus et se refuse, dans un premier temps, à abroger la mesure vexatoire et inique que représente la journée de carence.

Contre cette politique qui asphyxie les services publics et les fonctionnaires, la FSU prend l'initiative de la construction d'un mouvement unitaire : courrier commun,

pétition salaire... L'absence de réponse du Gouvernement débouche sur une grève Fonction publique le 31 janvier 2013 à l'appel de la FSU, la CGT et Solidaires avec comme plateforme emplois, salaires, abrogation de la journée de carence. Le cortège FSU et la mobilisation des enseignants du Second degré sont remarquables.

La section académique et les sections départementales s'inscrivent pleinement dans cette action qui est la première forme de contestation directe de la politique budgétaire du Gouvernement.

Dans la foulée, la Ministre de la Fonction publique annonce l'abrogation de la journée de carence actée dans le vote du budget 2014 en février 2013 et la mise en œuvre d'un agenda de discussions sur les salaires, les conditions de travail.

Le choix de l'austérité et la division syndicale n'ont débouché que sur de maigres améliorations salariales, d'ailleurs insuffisantes, pour les catégories C.



## L'austérité : l'impasse

Alors que la France s'installe dans la récession, que les inégalités en tous genres ne cessent de se creuser, que chômage, précarité et flexibilité s'amplifient, le délitement de la contestation sociale favorise le néo poujadisme (Bonnets rouges...) et la montée de l'extrême droite.

Lors de la CAA du 18 novembre, le SNES de Versailles a réaffirmé l'urgence et la nécessité de faire exister et de rendre visible un syndicalisme de revendication et d'action, porteur de transformation sociale.

Ce syndicalisme dont le SNES est porteur avec la FSU doit travailler à construire un vaste mouvement social exigeant l'abandon de la politique d'austérité au profit d'une politique de croissance fondée sur les principes de solidarité et de justice sociales : créations d'emplois, défense et promotion des services publics, réforme fiscale juste, redistribution et partage équitable des richesses, renforcement des droits sociaux et des garanties collectives.



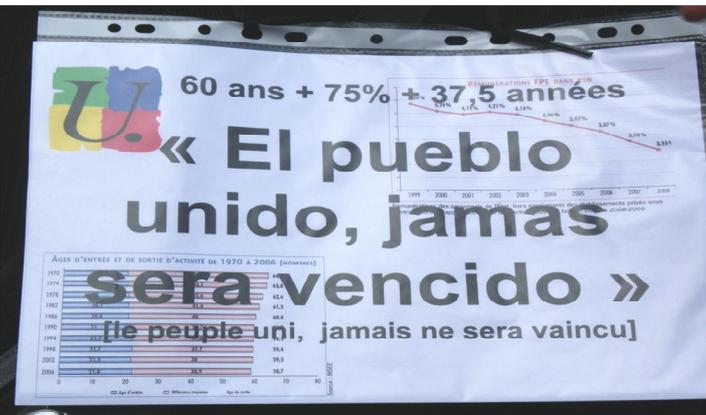
# Conquérir le changement : une nécessité

## Les retraites, emblématiques de la division et de la paralysie syndicale

Le Gouvernement, sous la pression de la Commission européenne, s'attaque aux retraites en 2013. Les préconisations du rapport Moreau rendues publiques le 14 juin programment une nouvelle baisse des pensions : allongement de la durée de cotisation à 44 ans, remise en cause du calcul de la pension pour les fonctionnaires sur les 6 derniers mois de traitement, désindexation des pensions par rapport à l'évolution des prix...

Le SNES avec la FSU travaille à la construction d'une riposte d'envergure qui débouche sur un appel à la grève le 10 septembre, lancé le 5 juillet par la CGT, FO, Solidaires et FSU. Le Gouvernement, qui redoute le bras de fer avec les fonctionnaires, ne retient pas dans son projet de loi la remise en cause du calcul de la pension sur les 6 derniers mois de traitement.

Mais celui-ci reste ravageur car il conforte et amplifie les effets des réformes précédentes, ce qui va se traduire par



une baisse de l'ordre de 30% des pensions : allongement de la durée de cotisation à 43 ans, désindexation partielle des pensions par rapport à l'inflation,... Les entreprises mises à contribution sous la forme d'une augmentation de la cotisation patronale obtiennent l'assurance d'une compensation sous forme d'allègement d'autres cotisations, quitte à affaiblir un peu plus les autres régimes d'assurance !

La grève du 10 septembre, en dépit de la gravité des attaques et la mobilisation très forte des militants pour fournir toutes les clés de décryptage (calculateur, affiches, tracts...), est difficile : proximité de la rentrée et délai très court, campagne médiatique sur une « réforme équilibrée », prégnance du contexte international (Syrie)...

Pour autant, l'absence de construction de suites fortes de la part de l'Intersyndicale après le 10 septembre ne se justifie pas, d'autant que le Gouvernement ne convainc pas (pas de majorité au Sénat, rejet de la réforme dans les sondages).

Le SNES avec la FSU a pour sa part continué de combattre cette réforme : poursuite du travail d'information sous forme de publications et de réunions dans le cadre de collectifs (le 20 septembre à Nanterre, meeting régional le 9 octobre, réunion à Ste Geneviève des Bois le 8 octobre, ...), appel à des manifs régionales avec volonté de faire vivre le cadre unitaire FO, FSU, Solidaires et CGT (30 octobre, 26 novembre, 18 décembre...), campagne d'interpellation des élus pour peser sur le débat parlementaire.

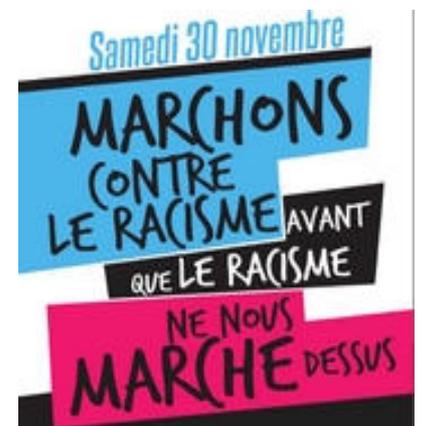
## Agir contre la montée de l'extrême droite et du racisme

La crise, le désengagement de l'État, la mise en concurrence des individus et territoires favorisent la montée de l'extrême droite qui s'est engagée dans une stratégie de conquête de pouvoir et voit ses raccourcis simplistes, xénophobes et antirépublicains influencer de plus en plus le débat d'opinion.

Il est de la responsabilité du mouvement syndical de combattre ces idées incompatibles avec les valeurs de solidarité, de justice et d'égalité à la base du syndicalisme.

Le SNES et la FSU ont appelé et participé à la manifestation du 30 novembre contre le racisme à Paris.

Ils sont l'un des éléments moteurs de la campagne unitaire contre l'extrême droite, ses idées, ses pratiques, qui sera lancée le 29 janvier par une journée de réunion et de réflexion.



## Politique éducative : discours de rupture, continuité des politiques dans le Second degré

Les luttes conduites par le SNES et la FSU avec la profession sous Sarkozy contre les suppressions massives de postes et les réformes ségrégatives et régressives (socle commun, LPC, réforme des lycées, de la voie technologique, ECLAIR...), ont imposé l'École comme une question centrale du débat public en 2012. Le Président et le Gouvernement actuels en ont fait une priorité, et après les attaques stigmatisantes du pouvoir précédent contre la profession, ils ont affirmé ne rien faire sans les enseignants. Les premières mesures de l'été 2012 (abrogation du décret sur l'évaluation, création de 2000 emplois d'AED supplémentaires pour la rentrée 2012, listes complémentaires pour les concours de la session 2012, annonce de 60 000 postes supplémentaires pour les cinq prochaines années...) devaient montrer cette rupture : il est cependant apparu très vite qu'elle ne se concrétiserait pas, en raison des choix idéologiques et budgétaires profondément contestables du Ministre et du Gouvernement.

### L'unité et les métiers du Second degré dans la ligne de mire



Les premiers arbitrages (refus dans la circulaire de rentrée de 2012 d'abroger le Livret personnel de compétence, le dispositif ECLAIR, la réforme Chatel de la voie technologique industrielle...) trahissent :

- Un attachement à un projet éducatif qui, tout en affirmant faire réussir

tous les élèves, a pour seule ambition la transmission de savoirs appauvris et utilitaristes dans le cadre d'une École du socle, seul horizon de la scolarité obligatoire chargée, selon le modèle propagé par l'Union européenne, de rendre employables les jeunes sur le marché du travail et d'y développer l'esprit d'entreprise (cf. déclaration de Hollande du 29 avril 2013).

- Une conception des métiers qui conduit à ravalier les missions de l'enseignant à celles d'un docile technicien transmetteur des compétences du socle, à voir dans la culture professionnelle du Second degré, fondée sur une qualification disciplinaire et la maîtrise de savoirs de haut niveau un obstacle et à faire éclater l'unité du Second degré. Le collège doit être rattaché, au nom de l'idéologie du socle, à l'École primaire (conseil École/collège, cycle commun CM1-6e) ; le lycée, dont le modèle d'enseignement doit s'aligner sur celui du supérieur, est considéré pour les meilleurs comme une propédeutique

à l'université (bac -3 à bac +3) ; la liaison 3e/2nde est laissée de côté.

Ce projet s'oppose à celui du SNES, d'une École authentiquement démocratique permettant une réelle élévation des qualifications de tous les jeunes grâce à la transmission de savoirs complexes et émancipateurs par des personnels hautement formés et qualifiés aux missions reconnues et revalorisées.

#### Journée de rattrapage : absurde, inefficace et inacceptable !

Le SNES de Versailles intervient auprès du Recteur, dans le CTA et les CTSD, pour s'opposer au rattrapage vexatoire et indu de la journée déjà travaillée de la pré-rentrée et dénoncer l'alourdissement de la charge de travail des collègues.

Il dépose un préavis de grève pour la journée du mercredi 13 novembre.

## Une concertation biaisée pour mettre en œuvre un projet hautement contestable

La méthode de la concertation autour de la loi d'orientation, dont les personnels sont exclus en dépit de demandes répétées du SNES de les associer sous forme de demi journées banalisées, confirme que le Gouvernement et le Ministre recherchent parmi des lobbys, des organisations syndicales d'accompagnement, des associations pédagogiques, une façade de soutien à son projet.

Pour la section académique, il faut décréter l'état d'alerte, adopter une ligne beaucoup plus lisible et offensive, mettre en oeuvre un plan d'action relayant les préoccupations des collègues (amélioration des conditions de travail, revalorisation de nos métiers et des salaires, abandon du

socle, remise à plat de la réforme des lycées, fin du management...) afin d'imposer d'autres choix et de peser dans les discussions. La section nationale considère cependant que des marges de discussion restent ouvertes et adopte une expression et des modalités d'action qui, par leur nature et faute d'avoir tiré le signal d'alarme, en dépit de la forte mobilisation des militants des sections départementales et académique (tracts, publications de masse, affiches, réunions départementales...) connaissent une audience et une participation limitées, dans l'académie comme ailleurs : États généraux du SNES, SNEP, SNUEP en octobre 2012, pétition en novembre/décembre,

manifestation nationale du 6 avril.

Par son poids, le SNES oblige toutefois le Ministre à louvoyer et à ne pas inscrire explicitement la remise en cause de la qualification disciplinaire et le resserrement de l'Éducation prioritaire dans le projet de loi d'orientation et le rapport annexé. Mais la logique du socle, malgré le changement de formulation, est confirmée, les enseignements artistiques sont potentiellement fragilisés, le modèle ECLAIR, la réforme des lycées... sont maintenus. Le premier train de décrets, découlant de la loi d'orientation en juillet 2013, institue le conseil école/collège, un cycle commun CM1/6<sup>ème</sup>... prémices de l'École du socle.

## Des rentrées encore plus difficiles que les précédentes, des luttes locales multiples

Si les créations de postes constituent un changement positif, elles sont insuffisantes au regard des besoins du Second degré et des améliorations indispensables des conditions d'enseignement et d'étude des élèves (à Versailles, +400 emplois l'an dernier, +100 à la rentrée 2014 mais - 3021 emplois entre 2007 et 2012 et hausse des effectifs + 3000 par an dans les LGT et les collèges).

La poursuite des suppressions d'offres de formations, les attaques sur les dédoublements, les classes surchargées... qui résultent de l'insuffisance des moyens ont provoqué des luttes locales d'intensité variable, impulsées souvent par les S1, et relayés par les S2 et le S3 : audiences, accompagnement des délégations, grèves

rassemblements (lycée F. Sarcey à Dourdan, lycée P. E Victor à Osny, collège J. Macé à Ste Geneviève des Bois, lycée des Sept Mares à Maurepas...).

Les élus du SNES et de la FSU dans les CT ont continué de se battre pour que les emplois supplémentaires débouchent sur des créations de postes et se sont faits les relais du terrain, s'opposant aux fermetures d'options et aux DHG insuffisantes (voir annexe).

L'austérité a rattrapé l'Éducation nationale avec la suppression à la rentrée 2013 d'emplois AED, sans préavis, découverte par les élus du SNES en analysant les budgets des académies (189 dans l'académie, 2000 au plan national) : le S3 et les S2 ont alerté les établissements très tôt. Faute d'initia-

tive nationale, ce que le SNES de Versailles a fortement critiqué, un rassemblement unitaire le 19 juin devant le rectorat a été initié par la section académique et des sections départementales.

Devant la mobilisation et compte tenu d'un cadre budgétaire inchangé, le Rectorat a réinjecté 40 emplois supplémentaires dans les établissements, quitte à grever le budget remplacement.



## La crise de recrutement : une bataille fondamentale qui exige la revalorisation de nos métiers

### La perte d'attractivité de nos métiers liée à leur déclassement

Elle est, à la fois, origine et conséquence de la crise de recrutement.

Cette situation de déclassement de tous les métiers est générée par :

- des conditions d'exercice qui n'ont cessé d'empirer (effectifs par classe, poids des HS, injonctions de plus en plus fortes des hiérarchies, remise en cause de l'ancrage et de la qualification disciplinaires. ...)

- des conditions d'affectation de plus en plus dégradées (renforcées par le blocage massif de postes ou de blocs de moyens provisoires au mouvement et à la phase d'ajustement)

- une flexibilité accrue en particulier pour les TZR

- des salaires qui ne sont pas à la hauteur des qualifications : refus des gouvernements successifs de mettre à plat la grille indiciaire alors que les

enseignants du second degré sont parmi les plus mal payés de l'UE, déclassement salarial aggravé en outre par le gel du point d'indice depuis 2010.

### Le refus de s'attaquer à la crise de recrutement

Le Ministre V. Peillon s'obstine dans le déni de la réalité et préfère utiliser des expédients scandaleux tels que le recours aux étudiants contractuels ou laisser croire que la seule augmentation des postes aux concours permettra d'en pourvoir l'intégralité. Il refuse de prendre les mesures urgentes et nécessaires pour éradiquer progressivement la crise : prérecrutements, revalorisation renvoyée à plus tard, au motif que la période budgétaire ne le permet pas, tout en la soumettant à des contreparties (exemple du professeur d'allemand qui assure

25h selon une déclaration de V. Peillon en décembre 2012). Le Ministre considère d'ailleurs que les créations de poste sont une première forme d'amélioration de nos conditions de travail.



## Discussion sur nos statuts et nos métiers

Les discussions qui ont eu lieu avec le Ministère sur le métier enseignant et qui doivent déboucher sur la publication d'un nouveau décret remplaçant ceux de 1950, s'inscrivent dans le cadre d'une politique d'économie budgétaire (récupérer au maximum des moyens financiers) et traduisent la volonté d'imposer à marche forcée une conception d'un métier caporalisé : choix de privilégier l'indemnitaire sur les minations de service, suppression des décharges de service (heures de labo), service des enseignants en CPGE, élargissement des missions, alourdissement des tâches, assujettissement aux exigences des hiérarchies locales...

Ces discussions sont totalement déconnectées de toute mesure de revalorisation générale à laquelle le Ministère et l'ensemble du Gouvernement continuent de s'opposer.

Le SNES a défendu, dans les discussions avec le Ministère, sa propre conception du métier enseignant, imposant en particulier le respect de la définition des services en maximum hebdomadaire d'heures d'enseignement et l'ancrage disciplinaire (recrutement, missions).

Il ne cesse de réaffirmer que toute discussion sur les évolutions du métier doit s'accompagner d'une revalorisation générale pour tous les personnels afin de mettre un terme à la crise d'attractivité et de recrutement dans le second degré.

Il a régulièrement informé, via l'US et le site national, les personnels de l'évolution des discussions et des points de blocage.

La nécessité de mobiliser sur cette question centrale est donc fondamentale afin de continuer à peser collectivement dans les discussions avec le MEN : le SNES appelle à signer la pétition « la revalorisation doit commencer maintenant ».



## Éducation prioritaire : faire entendre la voix des personnels et préparer la bataille à venir

La refonte de l'Éducation prioritaire annoncée début 2013 s'effectue dans un calendrier précipité et selon des modalités biaisées :

- les orientations du rapport préparatoire veulent entériner une réduction de la carte de l'Éducation prioritaire au prétexte de ne pas saupoudrer les moyens et renforcer, sur le modèle des ECLAIR, un encadrement managérial avec la création d'une hiérarchie intermédiaire sous la forme de nouvelles spécialités, spécialisées dans l'ingénierie pédagogique, déposant de leur expertise professionnelle les enseignants, ravalés à des fonctions d'exécutants ;

- la concertation des personnels s'inscrit dans un calendrier imposé et précipité et est structurée de façon pyramidale et managériale, avec un filtre très important de la hiérarchie. Les lycées en sont exclus. Les questions centrales sont occultées : taille de la

carte de l'Éducation prioritaire, définition des critères...

La section académique et les sections départementales ont donné à l'ensemble des personnels les clés, les outils et les informations afin qu'ils puissent s'emparer de cette concertation biaisée : 4 pages distribués à tous les collègues, mails, réunions, appel à des heures d'information syndicale et aux remontées des comptes rendus... Elles ont appelé les personnels à participer à un rassemblement durant les assises académiques le 27 novembre, dans le cadre d'une initiative intersyndicale dont elles sont à l'origine.

Lors de celles-ci, dans une assemblée dûment sélectionnée et dominée par un aréopage d'IPR, d'IG, de chefs d'établissement, de cadres de l'EN, les militants du SNES ont été les seuls à intervenir pour dénoncer les conditions de la concertation et pour porter les revendications de la profession :

refus d'une réforme à moyens constants basée sur une réduction du nombre d'établissements et l'éviction des lycées, abandon du modèle ECLAIR, carte établie selon des critères transparents et objectifs, allègement significatif des effectifs par classe, formation initiale et continue...

L'opacité se poursuit : si l'attribution d'une décharge pour les personnels en Éducation prioritaire, revendication portée par le SNES, est acquise sous la forme d'une pondération des heures de cours à 1,1, le nombre d'établissements éligibles serait nationalement très réduit, une centaine à la rentrée 2014, entre 300 et 400 à la rentrée 2015... Dans l'académie, sur les 120 établissements classés, seuls 8 seraient concernés à la prochaine rentrée.

Le SNES prend l'initiative d'une semaine de mobilisation sur l'Éducation prioritaire à la fin janvier.

## Une bataille acharnée et continue contre la casse des CIO

Le Gouvernement a repris à son compte le projet de régionalisation des CIO au nom d'une triple logique de désengagement de l'État, d'adaptation des parcours de formation aux besoins immédiats des entreprises et de transformation des missions des enseignants, sommés de prendre en charge le suivi de l'information et de l'orientation auprès des élèves.

Il profite du concours de Conseils généraux qui veulent exproprier les CIO à leur charge et de la complicité du SGEN-CFDT qui voit ainsi l'opportunité de réaliser une régionalisation qu'il appelle de ses vœux.

La carte des CIO se réduit considérablement : fermeture de deux CIO l'an dernier dans le Val d'Oise, de trois dans les Hauts de Seine.

La section académique et les sections départementales en



liaison avec la section nationale ont mené un combat politique et syndical sur tous les terrains avec le souci constant d'interpeller et de mobiliser l'ensemble des acteurs : manifestations nationales, assises nationales, assemblées générales nationales et académiques, audience auprès des élus de la Région, des Départements, du Ministre, rassemblement départemental dans le 95...



## La syndicalisation : un enjeu prioritaire et permanent

Comprendre l'évolution de la syndicalisation dans notre académie, durant la période mars 2012-décembre 2013, exige de prendre en compte un triple contexte :

- Un phénomène de longue durée, celui du renouvellement massif et continu de la profession avec le départ à la retraite de cohortes massivement syndiquées, une forte rotation des effectifs dû aux mutations et l'arrivée importante de nouveaux collègues qui débutent dans le métier dans notre académie, sans culture syndicale pour beaucoup.
- L'alternance politique : les collègues, face à un gouvernement qui, lors de son arrivée au pouvoir, a promis le changement, affirmé faire de l'Éducation une priorité et vouloir rétablir le dialogue social, ont moins perçu la nécessité de l'engagement et de l'action syndicale.
- Le déclassé salarial de la profession qui rend la perception du poids de la cotisation de plus en plus lourde.

Ces facteurs ont produit un recul brut de la syndicalisation l'an dernier (-216), en sachant qu'une partie de ce retard résulte du départ de syndiqués vers d'autres académies par le biais des mutations (92). Les résultats en ce début d'année sont cependant meilleurs : avance de 24 au 19 décembre **malgré un nouveau transfert hors académie de 127 syndiqués.**

La section académique et les sections départementales ont le souci permanent, quand elles s'adressent à la profession de lui dire que rien ne viendra seul et que l'action syndicale est déterminante pour imposer d'autres choix. Elle a ainsi donné dès le départ les outils de décryptage d'une politique qui aussi bien dans le domaine économique et social qu'éducatif, en dépit des créations de postes, par ailleurs insuffisantes au

regard des besoins, est restée dans la continuité de celle du précédent gouvernement.

Elles ont trois axes de travail syndical :

- Renforcer et approfondir le travail de conviction et de suivi en direction des nouveaux enseignants en leur montrant comment le SNES est un outil qui leur permet d'organiser leur défense individuelle et collective.
- Veiller au renouvellement et à la pérennité des sections d'établissement qui est l'échelon décisif où se conçoit et s'organise la défense des personnels, surtout dans un contexte de renforcement accru des pouvoirs du chef d'établissement et de renvoi au local ;
- Poursuivre et intensifier le travail de syndicalisation en direction des catégories les plus fragilisées et les moins syndiquées, les personnels précaires (personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation non titulaires, AED, AVS...).



## Retraités actifs

Aux côtés des actifs, les retraités du SNES académique ont été dans l'action pour défendre, entre autres, la fonction publique et les services publics de l'éducation et de la santé. La contre réforme des retraites 2013 renforce les solidarités face aux mauvais coups portés à tous, actifs et retraités, quand d'autres financements auraient dû être examinés.

Les retraités du SNES ont aussi été appelés à manifester sur leurs revendications propres : pouvoir d'achat et accès aux soins, à l'appel de la FSU, des Unions Confédérales de Retraités et de la FGR-FP (2011-2012) ; le rassemblement du 28 octobre 2013 contre la baisse des pensions imposée par la réforme a appuyé les diverses interventions intersyndicales auprès des parlementaires. Dans les départements, les militants du SNES participent à la vie de la FGR-FP et des sections FSU de retraités. Informations et conseils sont aussi apportés aux futurs retraités lors des permanences assurées au S3 et au S4. Deux sessions de stage (2012/2013) consacrées au dossier retraite ont réuni une centaine de collègues. Défense individuelle et action collective vont de pair.



# Pour exiger et imposer une autre politique : une force au plus près du terrain et des personnels

## Impulser, relayer, fédérer des actions diversifiées au plus près du terrain en cherchant à élargir les mobilisations



Les actions des personnels ont été multiples et morcelées : ancrage local relativement fort, relative dispersion dans le temps (préparation de rentrée en février-mars, fin d'année scolaire, rentrée scolaire...), mots d'ordre très différents (contre la suppression d'option, l'insuffisance des DHG, suppression d'emplois des vies scolaire, dérive arbitraire et autoritaire de chefs d'établissement...).

Elles reflètent en cela les caractères de la période ouverte par l'alternance et de la prise de conscience progressive selon des rythmes différents d'un écart grandissant entre les annonces et les actes du gouvernement, et l'insatisfaction ou l'impatience de la profession vis-à-vis de la politique de celui-ci.

Les militants des sections départementales et de la section académique, au cours de ces deux années, ont manifesté le souci permanent d'être au plus près du terrain pour informer, débattre et organiser avec les personnels les actions à mettre en œuvre :

- animation des heures d'information syndicale, participation à des AG dans les établissements,
- rassemblements devant les DSDEN dans les quatre départements...),
- organisation d'audiences auprès des DSDEN et accompagnement de délégations d'établissement, audiences auprès des élus, prises de contact avec les organisations des parents d'élèves et celles des lycéens,
- actions de grève,
- refus collectif des HSA.

Leurs interventions, en lien avec les établissements, ont permis pour la rentrée 2014 de faire en sorte que les créations d'emplois deviennent effectivement des créations de postes (+100) : en effet, afin de gonfler encore davantage les heures supplémentaires dans les établissements et d'utiliser au maximum les leviers offerts par les réformes pour supprimer des postes, les projets de l'Administration, en dépit des 400 emplois supplémentaires, prévoyaient 46 suppressions de postes à l'échelle de l'académie.

## Formation des maîtres : une bataille à continuer

Au cours de ces deux années, le SNES Versailles a appelé les S1 à accueillir syndicalement les stagiaires en leur donnant des outils (livret d'accueil, circulaires spécifiques...) et à veiller à leurs conditions de service et d'emploi (pas heures supplémentaires, éviter les classes à examen...). Il a informé, soutenu, accompagné, défendu les stagiaires à toutes les étapes de leur année de stage (réunion, publication, mails pour les mutations, la titularisation, la notation administrative, audiences auprès du rectorat, accompagnement lors de rendez-vous individuel...).

A compter de la rentrée 2014, les stagiaires seront à mi temps, des emplois de stagiaires sont recréés, des Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation ont ouvert leurs portes...

Cependant les conditions de stage offertes aux lauréats de concours sont bien en-deçà de celles qui prévalaient avant

2009 (service d'enseignement correspondant à 1/3 de l'ORS), l'an prochain les actuels contractuels admissibles reçus au concours 2014 anticipé seront maintenus à plein temps, les ESPE se mettent en place selon un modèle technocratique en cherchant à tenir à l'écart les représentants des personnels et des usagers dans le but d'avancer un modèle de formation faisant des enseignants des dociles techniciens du socle commun...

Le SNES a dénoncé, avec les autres syndicats de la FSU, le déni de démocratie que représentait l'organisation des élections au conseil d'École de l'ESPE et l'installation de celui-ci. La mobilisation de ses militants, en dépit du calendrier et des conditions du déroulement du vote conçues pour amoindrir la représentation des personnels et des usagers et, partant, de la FSU, ont contribué à ce que la FSU obtienne 10 sièges sur les 16 en jeu.



## Le souci d'informer et de débattre avec les personnels pour construire des revendications et des actions majoritaires

La section académique et les sections départementales, face au brouillage organisé de sa politique éducative par le Gouvernement, n'ont eu de cesse d'améliorer les outils pour faire circuler une information syndicale, garantir la transparence et favoriser les débats sur l'action : réunions, publications, mise à jour du site, mails, transmission des données sur les DHG, les créations/suppressions de postes...

La formation syndicale est, et demeure, un enjeu capital des interventions des militants des sections départementales et académique.

Elle s'articule autour de trois axes :

- doter les militants des sections d'établissement des outils et des connaissances, réfléchir et discuter avec eux des stratégies pour intervenir dans les établissements dans un contexte marqué par le renforcement des pouvoirs des chefs

d'établissement à l'autoritarisme grandissant, et du renvoi au local pour introduire de la déréglementation, sur fond de musellement des élus (stages élus en CA, stages sur la préparation de rentrée...)

- informer les personnels sur leurs droits individuels et collectifs (obligations de services, carrières...) à l'heure où le gouvernement fait tout pour briser les garanties collectives (stages droits des personnels...)

- animer une réflexion et un débat collectif avec l'ensemble des collègues, syndiqués et non syndiqués, autour des enjeux du système éducatif et de l'évolution de nos métiers et nos carrières pour analyser les réformes en cours et élaborer des revendications pour construire un collège et un lycée authentiquement démocratique, obtenir la revalorisation de nos conditions de travail et de nos qualifications.

### Stage langues vivantes du jeudi 5 décembre

Plus d'une cinquantaine de présents et une réflexion dense sur les nouvelles épreuves de langues vivantes au bac :

- mise en cause de son caractère anonyme et de son statut d'examen national et donc, à terme, de premier grade universitaire et du droit pour tous les bacheliers d'accéder à l'université,

- alourdissement de la charge de travail des collègues qui ne fait l'objet d'aucune rémunération,

- construction de l'action syndicale pour préserver, dans l'immédiat, l'équité de traitement (banques de sujets, échanges d'élèves entre lycées) et obtenir l'an prochain le retour à des épreuves terminales.



### Personnels non titulaires

Interventions pour que tous les collègues pouvant faire valoir un CDI l'obtiennent, pour la garantie de réemploi, suivi des mesures de titularisation et de CDIisation qui ont fait l'objet d'une gestion scandaleuse, obtention d'un groupe de travail pour obtenir une revalorisation des CDD et des CDI...

### AED

Publications, réunions, stages, permanence pour informer les AED de leurs droits, interventions et accompagnement avec les S1 pour les défendre contre l'arbitraire local, action (rassemblement, campagne de motion...) contre les suppressions d'emplois vie scolaire....



## Faire vivre le paritarisme qui garantit les droits de chacun dans l'intérêt de tous

Contrairement aux annonces gouvernementales de rompre avec les pratiques antérieures, la gestion des carrières et des mutations des personnels, dans les notes de service et dans les faits, reste dominée par la culture du management et la volonté de soumettre les promotions et la mobilité à l'avis des chefs d'établissement et des IPR en s'exonérant des règles communes, transparentes et équitables, quitte à contourner ou mettre en cause les instances paritaires où chaque personnel a le droit d'être défendu par ses élus.

Les élus du SNES, par leur représentativité et leur efficacité, allant jusqu'au conflit avec l'Administration quand c'était nécessaire, ont tenu en échec ces attaques toujours répétées et, parfois, extrêmement brutales.

Ils s'attachent à consulter l'ensemble des dossiers, à vérifier chaque situation et à faire rectifier les erreurs ou oublis éventuels dans le respect strict des règles et du barème établis.

**Ils sont les seuls à effectuer ce travail impartial considérable mais indispensable.**

A travers des publications académiques et nationales, grâce à l'organisation de réunions (mutation,...), ils tiennent régulièrement les collègues au courant de leurs droits à chaque étape importante, les aident et les conseillent dans leurs démarches auprès de l'Administration.

A l'issue de chaque opération de gestion, ils les informent de leur résultat individuel et leur donnent les moyens de contrôler que leurs droits ont bien été respectés, en particulier par la communication du barème du dernier promu ou du dernier muté



### Une défense déterminée du droit de muter

Une mobilité choisie est une source importante de satisfaction individuelle et professionnelle. Or les difficultés de muter n'ont cessé de s'aggraver à cause des choix du Ministre et du Recteur : cumul des suppressions de postes depuis 10 ans qui ont asséché le mouvement, volonté de profiler les postes pour soumettre les mutations à l'avis discrétionnaire du chef d'établissement et de l'IPR, en dehors des règles communes (ECLAIR, internat d'excellence...), blocage massif et intempestif de postes pour y nommer des stagiaires à plein temps....

Les interventions et les initiatives des élus et des militants du SNES, en lien avec les établissements concernés, ont permis de réinjecter dans le mouvement des postes que l'Administration entendait supprimer ou bloquer et de limiter considérablement le nombre de postes que le Rectorat voulait réserver à un recrutement par le chef d'établissement ou le corps d'inspection au détriment des droits établis des collègues : 206 postes débloqués sur les 816 initialement bloqués en 2013, 168 sur 476 en 2013, 7 postes ECLAIR sur 13 remis dans le

### La carrière un droit pour tous

Non seulement le gouvernement ne revalorise pas nos carrières, annulant même la chiche augmentation de salaire mise en place par Chatel pour les débuts de carrière à compter de la rentrée prochaine, mais il a persisté ces deux dernières années à vouloir réserver l'accès à la hors-classe à quelques-uns, choisis par l'Inspection et le chef d'établissement, sur la base de critères opaques qui se fondent sur une volonté de dénaturer nos métiers et nos missions.

Dans ce contexte, se conjuguant aux augmentations du nombre de promotions obtenues grâce aux mobilisations des personnels avec l'appui du SNES en 2008, 2009 et 2010, le travail des commissaires paritaires du SNES, fondé sur un examen complet des dossiers de tous les collègues, a été décisif pour continuer de faire de la hors-classe un débouché de carrière pour tous :

- pour les certifiés et les CPE, en ayant montré l'arbitraire des avis des chefs d'établissement et des IPR, puis par leur refus d'avaliser un tableau d'avancement entaché d'injustices, ils ont obtenu en 2007 un barème fondé sur l'ancienneté dans le 11ème échelon, qui garantit à tous l'accès à la hors-classe et neutralise les avis des chefs d'établissement et des IPR

- pour les agrégés, ils ont réussi à faire prévaloir sur des critères conçus pour exclure le plus grand nombre, les intérêts de l'ensemble de la profession, en obtenant que les avis exceptionnels, décisifs pour l'attribution de la hors-classe, portent d'abord sur des collègues ayant le plus d'ancienneté dans le 11<sup>ème</sup> échelon.

